

ARRETE DU PRESIDENT

PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ALFORTVILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-19 et R.153-8 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19, L.581-1 et suivants, R.123-1 et suivants, et R.581-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnées à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/190 du 14 décembre 2016 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune d'Alfortville ;

VU l'arrêté du Président n°AP2019-012 du 4 avril 2019 engageant la modification de droit commun du PLU de la commune d'Alfortville ;

VU le projet de modification du PLU, notifié au préfet et aux Personnes Publiques Associées (PPA) mentionné aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique ;

VU la décision n°E1900061/77 du 16 avril 2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser une enquête publique ;

CONSIDERANT qu'après concertation avec le commissaire-enquêteur, il est précisé ce qui suit ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé, du lundi 17 juin au vendredi 9 août 2019 inclus, dans les

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/05/19
Accusé réception le	28/05/19
Numéro de l'acte	AP2019-018
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc110311-AR-1-1

communes d'Alfortville et de Créteil, pendant 54 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Alfortville.

Les principaux objectifs du projet de modification du PLU contenus dans le dossier soumis à enquête publique sont :

- Modifier le zonage sur quatre secteurs ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°6, situé place de la Gare ;
- Créer un emplacement réservé rue Victor Hugo pour y accueillir un programme de logements sociaux ;
- Modifier le règlement pour ajuster certains points réglementaires et prendre en compte les préconisations du SAGE ;
- Modifier une prescription sur une Orientation d'Aménagement et de Programmation ;

ARTICLE 2 : Monsieur Claude POUHEY exercera les fonctions de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 : Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Alfortville, place François Mitterrand 94 140 Alfortville.

ARTICLE 4 : Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès du Président de Grand Paris Sud Est Avenir, Monsieur Laurent CATHALA- Europarc, 14 rue La Corbusier, 94046 Créteil Cedex.

ARTICLE 5 : Quinze jours, au moins, avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune d'Alfortville et au siège de l'établissement public territorial GPSEA - Europarc, 14 rue La Corbusier à Créteil, selon les caractéristiques fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de l'établissement public territorial GPSEA (www.sudestavenir.fr), et de la mairie d'Alfortville (www.alfortville.fr).

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés au sein du département.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/05/19
Accusé réception le	28/05/19
Numéro de l'acte	AP2019-018
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc110311-AR-1-1

ARTICLE 6 : Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux :

- A l'accueil du centre technique municipal de la commune d'Alfortville, 3 rue du Capitaine Dreyfus, aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Fermé le samedi à l'exception du samedi 22 juin de 9h à 12h.
- De la Direction des Affaires Juridiques des Assemblées et du Patrimoine de l'établissement public territorial GPSEA, 14 rue Le Corbusier, Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un registre à feuillets non mobiles, coté, paraphé et ouvert par le commissaire-enquêteur y sera également tenu.

- Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier d'enquête publique à l'accueil du centre technique municipal, de la commune d'Alfortville, 3 rue du Capitaine Dreyfus, du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi 22 juin de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront également être consultés, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville d'Alfortville (www.alfortville.fr) ainsi que sur le site de publications administratives modification-plu@enquetepublique.net

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de l'établissement public territorial GPSEA.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, tenu à leur disposition dans chacun des lieux où est déposé un dossier.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête sur le projet de modification du PLU d'Alfortville, mairie d'Alfortville, place François Mitterrand, 94 140 Alfortville, ou par

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/05/19
Accusé réception le	28/05/19
Numéro de l'acte	AP2019-018
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190101-lmc110311-AR-1-1

voie électronique à l'adresse suivante : <http://modification-plu.enquetepublique.net>

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique, fixé à l'article 3 du présent arrêté.

Les observations écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire-enquêteur aux lieux, jours et heures fixés à l'article 8 du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête auprès du Président de l'établissement public territorial GPSEA.

ARTICLE 8 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au service urbanisme de la commune d'Alfortville située au centre technique municipal, 3 rue du Capitaine Dreyfus, les jours et heures suivants :

- 22 juin 2019 de 9h à 12 h ;
- 10 juillet 2019 de 14h30 à 17h30 ;
- 23 juillet 2019 de 9 h à 12 h ;
- 9 août 2019 de 14h à 16h30.

Il pourra auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique. Le commissaire-enquêteur pourra recevoir le responsable du plan local d'urbanisme de l'établissement public territorial à la demande de ce dernier.

ARTICLE 9 : À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur transmettra dans les huit jours à l'établissement public territorial ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. L'établissement public territorial disposera de quinze jours pour produire ses observations éventuelles dans un mémoire en réponse remis lors d'une réunion avec le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il adressera

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/05/19
Accusé réception le	28/05/19
Numéro de l'acte	AP2019-018
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc110311-AR-1-1

par la suite, dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexés, avec le rapport et les conclusions motivées au Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 10 : Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à la mairie d'Alfortville, ainsi qu'à la Préfecture du Val-de-Marne, et sera diffusée sur les sites internet mentionnés à l'article 5 du présent arrêté, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 11 : Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de l'établissement public territorial se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU de la commune d'Alfortville. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

ARTICLE 12 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Maire d'Alfortville.

Fait à Créteil, le 28 mai 2019

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/05/19
Accusé réception le	28/05/19
Numéro de l'acte	AP2019-018
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190101-lmc110311-AR-1-1